

VERS UN ÉTABLISSEMENT SANS FUMÉE



VERS UN ÉTABLISSEMENT SANS FUMÉE

En janvier 2017, nous vous informions que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue deviendrait, dès janvier 2019, un établissement sans fumée, afin de répondre à l'objectif de la *Loi visant à renforcer la lutte contre le tabagisme*.

Nous vous rappelons qu'en Abitibi-Témiscamingue, un peu plus de **29 000** personnes sont fumeurs. Un taux comparable au reste du Québec. Malheureusement, nos jeunes s'initient plus tôt à la cigarette. Notre population est davantage exposée à la fumée secondaire et l'usage de la cigarette est plus toléré dans nos maisons que dans le reste de la province.

Ces données sont inquiétantes, sachant notamment que le tabagisme est la **principale** cause de décès évitable, que **85 %** des cas de cancer du poumon et que **75 %** des cas de bronchite chronique et d'emphysème y sont **directement** liés.

La *Loi visant à renforcer de la lutte contre le tabagisme* oblige le CISSS à adopter une Politique de lutte contre le tabagisme visant à devenir un environnement sans fumée en tenant compte des orientations qui lui ont été communiquées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (article 11).

EN SUIVI DE CETTE ANNONCE, VOICI PLUS D'INFORMATIONS

Le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a donc choisi de saisir l'opportunité et adoptera une Politique de lutte contre le tabagisme à la hauteur de sa mission. L'ensemble des orientations retenues sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2019.

Voici les orientations qui ont été retenues :

- Aucun fumoir permis sauf ceux des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD);
- Interdiction de fumer sur l'ensemble des installations et des terrains du CISSS, sans zone fumeurs;
- Interdiction de fumer dans toutes les chambres des installations du CISSS;
- Favoriser l'abandon du tabagisme ou la gestion des symptômes de sevrage (chez les usagers et le personnel).

TOURNÉE DE CONSULTATION ET SONDAGE AUPRÈS DES EMPLOYÉS

Les principes de **promotion de la santé, de cohérence, de responsabilité ainsi que de collaboration** ont guidé les orientations. Ces mêmes principes guideront également le processus de mise en œuvre. Il débutera par un sondage auprès du personnel et par une tournée de consultation auprès des différents groupes. Nous procéderons à la mise sur pied de groupes de discussion composés de membres du personnel fumeurs, non-fumeurs et d'utilisateurs de services dans les cinq territoires. Les comités officiels seront également consultés notamment le Comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers (CECII), le Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), le Conseil multidisciplinaire (CM), le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), le Conseil régional sur les services pharmaceutiques (CRSP), le Comité des usagers du centre intégré (CUCI), le Comité de gestion des risques et les instances syndicales.

Ces groupes seront invités à s'exprimer sur les impacts potentiels de la politique ainsi que sur les mesures à déployer pour une application harmonieuse de celle-ci.

Par la suite, le comité de travail, constitué par un représentant de chaque direction, s'assurera de présenter un plan de mise en œuvre en veillant à la concertation des acteurs impliqués, à l'optimisation de la cohérence de l'ensemble des actions à déployer, à la circulation d'information et à une utilisation efficiente des ressources.

Le comité de travail pourra également s'inspirer de plusieurs initiatives, notamment l'expérience vécue par l'ex-Centre jeunesse de la région. Des exemples tels que l'Institut Philippe-Pinel et le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, qui sont des hôpitaux sans fumée et le cas de la province de l'Ontario où, à compter du 1^{er} janvier 2018, il sera interdit de fumer sur tous les terrains des hôpitaux, seront aussi des sources d'inspiration.

L'implantation de la Politique de lutte contre le tabagisme du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue a comme principale finalité la **protection de la population**, principalement celle des **employés, des usagers et des visiteurs**. En s'appuyant sur des principes de promotion de la santé, des responsabilités, de cohérence et de collaboration, l'implantation de cette politique contribuera également à réduire les inégalités de santé et contribuera aux efforts de soutien à la cessation tabagique.



Envoyez-nous votre adresse courriel pour recevoir

L'intercom

à la maison

08_cissat_communications@ssss.gouv.qc.ca



Proposez-nous vos articles et sujets au plus tard le 16 mai 2017

Écrivez-nous à 08_cissat_communications@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux
de l'Abitibi-Témiscamingue
1, 9^e Rue
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2A9

 [Facebook.com/CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue](https://www.facebook.com/CISSS-de-l-Abitibi-Temiscamingue)

 www.ciss-at.gouv.qc.ca

L'intercom est produit par le Service des communications

**Centre intégré
de santé et de services
sociaux de l'Abitibi-
Témiscamingue**

Québec 